

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France

Entre le 1^{er} mai et le 21 septembre 2020, 20 630 décès ont été enregistrés en Hauts-de-France, soit la plus forte hausse observée en France métropolitaine (+ 3%). Cette augmentation s'observe à partir d'août avec la vague de forte chaleur, puis en septembre avec le rebond épidémique lié à la Covid-19. À l'échelle départementale, le nombre de décès est en légère hausse dans le Pas-de-Calais, le Nord et l'Oise, départements les plus densément peuplés de la région.

Des décès en augmentation dans la région à partir d'août 2020

En 2020, entre le 1^{er} mai et le 21 septembre, 20 632 décès, toutes causes confondues (cf. Éléments méthodologiques), ont eu lieu dans les Hauts-de-France. Par rapport à la même période de l'année 2019, on dénombre 607 décès supplémentaires (+ 3,0 %) (cf. Figure 1). Bien que modeste comparée à celle observée au plus fort de la crise sanitaire, il s'agit de la plus forte augmentation observée au cours de la période parmi les régions métropolitaines. Avec la Normandie (+ 2,0 %), Auvergne-Rhône Alpes, Centre-Val-de-Loire, Île-de-France et l'Occitanie (+ 1,0 %), les Hauts-de-France font partie des cinq régions de France métropolitaine concernées par une reprise des décès.

Au cours de la période, entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, le nombre de décès ne progresse pas par rapport à l'année précédente (+ 0,3 %). C'est à partir du mois d'août que les décès repartent à la hausse, portée tout d'abord par la vague d'intense chaleur qui s'est abattue sur la région entre le 1^{er} août et le 15 août (+ 27,6 %), puis plus légèrement à partir du 1^{er} septembre par le rebond épidémique lié à la Covid-19 (+ 3,7 %).

Cette hausse se concentre dans les départements les plus denses

À l'échelle départementale, entre le 1^{er} mai et le 21 septembre 2020, le nombre de décès augmente dans les départements les plus denses de la région, à savoir le Pas-de-Calais (+ 4,4 %), le Nord (+ 4,7 %) et l'Oise (+ 5,4 %). À l'instar de la région, les décès repartent à la hausse à partir d'août et depuis le 1^{er} septembre.

Avec une densité plus faible de population, l'Aisne et la Somme restent encore épargnés par cette reprise des décès. Entre le 1^{er} mai et le 21 septembre 2020, le nombre de décès dans ces départements diminue respectivement de 4,1 % et 1,9 % par rapport à 2019.

Figure 1 : Une légère progression des décès dans le Pas-de-Calais, le Nord et l'Oise

Nombre de décès dans les Hauts-de-France par département

	Ensemble des décès (1) : cumul des décès du 1 ^{er} mai au 21 septembre		
	2020	2019	Evolution entre 2019 Et 2020 (en %)
Aisne	1 946	2 029	-4,1
Nord	8 878	8 482	4,7
Oise	2 244	2 129	5,4
Pas-de-Calais	5 254	5 031	4,4
Somme	2 310	2 354	-1,9
Hauts-de-France	20 632	20 025	3,0
France entière	224 221	223 016	0,5

Source : Insee à partir des données d'état civil 2020 et 2019

(1) Ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mariés aux directions régionales de l'Insee (avec un délai maximal de transmission de 8 jours, auquel il faut rajouter un délai de saisie)

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

☎ 06 60 51 86 50 ✉ communication-hdf@insee.fr

Éléments méthodologiques

L'Insee gère le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément au décret n° 82-103 du 22 janvier 1982. D'après ce décret, les communes doivent transmettre à l'Insee les informations dès qu'un acte d'état civil est dressé sur le territoire français.

L'Insee a décidé de diffuser temporairement à un rythme hebdomadaire, le nombre de décès enregistrés dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant la pandémie de Covid-19. **Ces données couvrent toutes les causes de décès et sont donc largement supérieures aux décès liés à la pandémie.**

Les mairies ont un délai légal de transmission de ces informations à l'Insee d'une semaine au maximum. Lorsque la transmission se fait sous forme papier, il faut ajouter un délai supplémentaire d'envoi par courrier postal et de saisie par les services de l'Insee.

Les séries de décès quotidiens publiées par l'Insee pour chaque département dénombrent les décès selon leurs dates de survenue. **Ces décès sont comptabilisés dans le département où a eu lieu l'évènement et non dans le département de résidence de la personne.** Les décès transmis par voie dématérialisée sont mis à disposition jusqu'au jour J-7. Le nombre de décès total par département est disponible jusqu'au jour J-11 car l'intégration des décès transmis par papier est plus longue.

Il est important de noter que **ces données sont très provisoires et seront révisées à chaque nouvelle publication.** Pour autant, l'Insee fait le choix de les mettre à disposition de tous, car elles peuvent permettre de déceler précocement des changements de tendance (cf. Pour en savoir plus).

Pour en savoir plus

- Insee : [nombre de décès quotidiens \(France, régions et départements\)](#)
- Insee Hauts-de-France : [précédents communiqués de presse sur le suivi des décès](#)
- « [Plus de décès pendant l'épisode de Covid-19 du printemps 2020 qu'au cours de la canicule de 2003](#) », Insee, Insee Première n°1 816, 18 septembre 2020
- Santé Publique France : [chiffres clés et évolution de la COVID-19 en France et dans le monde](#)

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 **06 60 51 86 50**  **communication-hdf@insee.fr**